

2 T D'OPALE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège Social : 27 rue d'Epremesnil
76600 LE HAVRE
897.905.675 RCS LE HAVRE

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MAI 2026

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 82 376 euros intégralement au compte "report à nouveau".

Rappel des dividendes distribués

Il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Thierry THUILLIER



Désignation de l'entreprise **2T D'OPALE** Néant ☐Adresse de l'entreprise **27 RUE D'EPREMESNIL 76600 LE HAVRE**Numéro SIRET* **8 9 7 9 0 5 6 7 5 0 0 0 1 2**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le		
				31/12/2015		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	81646	042	81645
	Total I (5)		044	81646	048	81645
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	148	086	148	
	Charges constatées d'avance*	092	094			
	Total II	096	148	098	148	
	Total général (I + II)	110	81794	112	81645	149
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132		
	Report à nouveau		134		6129	
	Résultat de l'exercice		136		-82376	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		-66247	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		36646	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	29750	172	29750	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		66396		
Total général (I + II + III)		180		149		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	36646
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2T D'OPALE

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210			
	Production vendue	{	biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	294		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243	244		
	Rémunérations du personnel*					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements*					254			
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262			
							dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	294		
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-294		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294	82082		
	Charges exceptionnelles				(VI)	300			
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-82082		
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	82376	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247					
Déductions	Zones de valeurs liquidatives sur OPCVM*			248					
	Entreprise nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. series)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989					
	Divers* dont ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344					
Zones restructuration de la défense (44. articles)			127						
Zone de revitalisation rurale (44. quinquies)			138						
Créance due au report en arrière du déficit			346						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	82376
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	82376
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380		n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée			374		Effectif moyen du personnel* :	376		Effectif affecté à l'activité artisanale	861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :			378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :	399			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

@ internet - DGI

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2T D'OPALE

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	5787
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	82376
Total des déficits restant à reporter	870	88163

(1) Cette case comprend le total des lignes 870 et 960 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



N° 11483 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

5

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

@ internet - DGI

D.G.I. N° 2033-E 7
(2007)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 2T D'OPALE		Néant ☒ **
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025
		Durée en nombre de mois 1 2
I	PRODUCTION DE L'ENTREPRISE	
Ventes de marchandises		961
Production vendue - Biens (dont transferts de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)		962
Production vendue - Services (dont transferts de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)		963
Production stockée		964
Production immobilisée		965
Subventions d'exploitation perçues		966
Autres produits		967
TOTAL A		968
II	CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)		969
Variation de stock (marchandises) *		970
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)		971
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)		972
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers		973
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle		974
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		985
Autres charges		975
Taxe sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers		976
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*		977
TOTAL B		978
III	VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	
TOTAL A - TOTAL B		979
* voir notice au verso		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature , cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 969 à 974, 975 et 976 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 965 et portées en ligne 985.